L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 JANVIER 1865. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 20 JANVIER.

Pour les annonces françaises de départs des bateaux et des navires, voir la page anglaise.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces.

Par McCerren & Landry — en face de la rue du Canal, deux barges et du bois de construction.

Par S. Guinault — son magasin d'encan, de beaux meubles et un assortiment de pianos.

Par D. E. Morphy — No 47 des Arts-Magasins, 21 lots de quincaillerie, coutellerie et fournitures de bureau, &c.

Par Montgomery & Bros — rue de l'Hôpital, près Bourbon, de beaux meubles.

Par G. Beaumont — à son magasin d'encan, rue de Chartres No 64, marchandises avariées.

Par Jas. Gallagher — au No 47 de la rue de l'Hôpital, meubles — au No 184 de la rue Bourgogne, meubles.

Par Hoffman & Marks — au No 8 de la rue de Chartres, marchandises sèches, vêtements, chaussures et chapeaux.

Nouvelles du Nord
DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.

Autres bruits et rumeurs sur les prétendus commissaires de paix — Les instructions de Grant à Butler — Préparatifs de [illegible] pour un grand mouvement — Circulaire de Seward aux consuls — L'or à 219 et le coton à 120 1/4.

Le steamer *Henry Ames* est arrivé hier soir à 11 heures avec les journaux de St Louis, de Chicago, de Cincinnati du 14 et de Caire du 15. Nous y trouvons les nouvelles qui suivent :

Marchés.

New York, 14 janvier — L'or a fermé à 219 ; le coton est ferme à 120.

Bruits et rumeurs.

New York, 14 janvier — Le correspondant de la *Tribune* à Washington donne l'opinion d'un personnage occupé depuis longtemps de négociations de paix et qui déclare que les jours [illegible] [illegible]

[illegible]

Washington, 14 janvier — Une dépêche de Richmond du 12 dit, en disant hier que M. Blair, le commissaire de paix yankee, était arrivé [illegible] avec le Président et le secrétaire de la guerre. [illegible]

New York, 14 — Une dépêche de Washington au *Herald* dit que le bruit court dans cette ville que les commissaires de paix des rebelles ont demandé la permission de traverser nos lignes, mais qu'il n'a reçu aucune réponse.

Une dépêche au *Times* dit que le bruit court que Blair est revenu de Richmond.

Le correspondant à Montréal de la *Tribune* dit : Lorsque du bruit sur la reconnaissance probable après le 4 mars des Etats du Sud par la France et l'Angleterre, vient de ce que Dudley Mann a écrit à Sanders qu'il tenait de source que celui-ci avait appris de M. Drouyn de Lhuys que l'intention de l'Empereur était de reconnaître la Confédération au printemps, mais qu'il y avait peu d'espoir que l'Angleterre se joignît à lui. C'est sur ce "on dit" de Mann qu'on considère à tort l'histoire de la détermination positive des deux puissances de venir au secours des rebelles.

Nouvelles militaires.

New York, 13 janvier — Le correspondant de la *Tribune* à City Point dit que d'après divers indices on croit que le général Grant prépare quelque mouvement [illegible]

Le correspondant du *Herald* dans la Shenandoah [illegible]

Washington, 13 janvier — Le *Richmond Whig* dit que [illegible]

[illegible]

New York, 14 janvier — La *Boston Traveler* [illegible]

New York, 14 janvier — Le *Norfolk Old Dominion* [illegible] de la Caroline du Sud à Columbia. Le général Foster a capturé près de Hardeeville une compagnie de milice de la Caroline du Sud. Elle avait été en service trois semaines et elle [illegible]

New York, 13 janvier — Les journaux de Richmond [illegible] contre Jeff. Davis [illegible]

Quelques journaux [illegible] Kirby Smith [illegible] Hood [illegible] Confédération [illegible] Johnston sont les seuls qui [illegible]

Le *Washington Journal* [illegible] Caroline du Nord [illegible] capturées près du fort Fisher [illegible]

Affaires à Savannah.

New York, 13 janvier — Le colonel Allen va [illegible] de Savannah [illegible] Georgie.

New York, 14 janvier — Le correspondant du *Herald* à Savannah écrit [illegible]

Toute l'armée de Sherman a été habillée et équipée à neuf.

L'émancipation dans le Tennessee.

Cincinnati, 14 janvier — Une dépêche de Nashville dit que la convention a passé à l'unanimité une résolution qui déclare l'esclavage aboli pour toujours et interdit au [illegible] à voter pour [illegible]

Nouvelles diverses.

La *Tribune* annonce que [illegible] correspondant, a été relâché par échange après 18 mois de captivité.

Buffalo, 13 janvier — Un Canadien nommé [illegible] a été arrêté pour avoir déserté de l'armée, [illegible] envoyé au fort Lafayette par ordre du secrétaire de la guerre.

Washington, 14 janvier — Une dépêche de Washington dit que les recettes quotidiennes du revenu intérieur cette semaine ont atteint plus d'un million de dollars. Quatre [illegible] nouvelles militaires.

Washington, 13 janvier — A Savannah le général Geary a ordonné d'employer les nègres [illegible] du bois pour le combustible des habitants.

Le *Républicain* dit que plusieurs capitalistes du Nord sont à Savannah pour y établir une banque nationale. Des branches des principales maisons de commerce de New York, Boston et Philadelphie y établiront [illegible] La [illegible]

New York, 14 janvier — Le *World* annonce que les nouvelles de Mexico confirment les victoires des Juaristes sur les impérialistes dans plusieurs batailles. [illegible]

On a des nouvelles de Valparaiso du 15 décembre qui disent que les difficultés entre l'Espagne et le Pérou sont plus compliquées que jamais. Le commandant de la flotte péruvienne a informé le Président qu'il n'est pas en état de lutter avec l'escadre espagnole qui a été renforcée par trois bâtiments.

New York, 14 janvier — La lettre suivante du général Grant au général Butler contient les instructions qu'il lui avait données pour l'expédition contre Wilmington :

Quartier général de l'armée des E. U.
City Point, 6 décembre 1864.

Au major général Butler, commandant l'armée du James.

Monsieur — Le premier objet de l'expédition sous le général Weitzel est de fermer à l'ennemi le port de Wilmington. Si elle réussit, le second objet sera de prendre Wilmington même. Il y a de bonnes raisons pour croire à une prompte marche de l'ennemi [illegible] puisse profiter de l'absence de [illegible] des forces de l'ennemi envoyées contre Sherman en Géorgie. [illegible]

Les instructions que je vous ai données pour l'équipement de l'expédition sont suffisantes [illegible]

Si un tel débarquement a lieu et que l'ennemi garde le fort Fisher et les batteries qui sont à l'entrée de la rivière, alors les troupes devraient se retrancher et coopérer avec la marine pour [illegible] Une fois qu'ils auront fait [illegible] Wilmington [illegible] Si le général Weitzel débouche [illegible]

Wellington, 14 janvier — M. Seward vient d'adresser la circulaire suivante aux agents consulaires dans les provinces britanniques contiguës :

Département d'Etat, Washington.

Les agents consulaires dans les territoires contigus aux Etats Unis sur les frontières du Nord et du Nord-Est sont, par la présente, autorisés à recevoir la circulation des Etats Unis en payement pour les passeports et l'autorisation est donnée pour tout le temps pendant lequel sera maintenu l'ordre du 10 décembre 1864. Les agents consulaires ne devront pas oublier que la loi exige une piastre de droit, pour la délivrance d'un passeport lequel montant doit revenir au Trésor des Etats Unis ; et dans les pays étrangers le droit consulaire sera d'une piastre en addition. Si une personne a été obligée de payer plus que le prix légal, indiqué par la présente, le montant lui sera remboursé par le consulat à qui la somme sera payée, et il en sera donné avis au département.

Un taux uniforme de droit est rigoureusement exigé.

Les passeports pour entrer dans les provinces britanniques seront promptement délivrés par le département, sur des demandes faites conformément aux règles établies.

W. H. SEWARD,
Secrétaire d'Etat.

Washington, 14 janvier — Un correspondant du *Richmond Examiner*, parlant du congé donné à un nouveau régiment de milice georgienne, dit que le gouverneur Brown a fait la remarque que les miliciens pouvaient aussi retourner chez eux maintenant, mais qu'ils restaient sujets à un autre appel quand l'Etat aurait besoin de leurs services, ce qui n'arriverait pas de sitôt, a-t-il ajouté. Tous les délinquants devront être jugés par une cour martiale qui siégera à Macon, et s'ils sont trouvés coupables, ils subiront la peine des déserteurs.

Nous tenons d'un monsieur de Savannah que plusieurs conventions unionistes devaient être convoquées en Georgie quand il a quitté l'Etat.

Philadelphie, 14 janvier — Le *Bulletin* rapporte que les souscriptions dans la ville pour secourir les habitants de Savannah à court de vivres, s'élevaient à $21,000 jusqu'à ce jour. Le montant dépassera ce chiffre.

Washington, 14 janvier — Le *Journal* d'Alexandrie dit que Mme Foote a été emmenée par les autorités et lorsqu'elle eut quitté cette ville elle était arrêtée dans le voisinage de Dumfries.

Washington, 13 janvier — Une grande sensation a été produite aujourd'hui par la nouvelle que l'ex-sénateur rebelle Foote a été arrêté par les autorités rebelles à 15 milles au sud-ouest d'Alexandria. Hier, pendant qu'il tâchait de gagner nos lignes avec sa femme. Mme Foote a été amenée à Alexandria ce matin par notre cavalerie, mais son mari a été ramené à Richmond. S'il est maintenant sous arrêt. Mme Foote dit que des mesures d'arrestation et d'emprisonnement leur avaient fait prendre la route et conçu devant l'idée de gagner le Nord.

Nouvelles du Texas.

Des nouvelles apportées de l'embouchure du Rio Grande par le steamer des Etats Unis, *Arkansas*, disent que le général Mejia, commandant de place à Matamoros, a permis à des bandes d'outlaws rebelles de traverser la rivière à Brownsville et de racoler des individus qui étaient venus chercher refuge sur la rive mexicaine du Rio Grande.

Une lettre écrite le 13 janvier, au large de Galveston contient ce qui suit :

Tout est calme ici et on n'a pas vu de seul coureur de blocus depuis plusieurs semaines. Un parlementaire est venu hier, et dans une conversation avec quelques uns de nos officiers, le rebelle capitaine Scott, qui paraît très découragé, a dit que lui et beaucoup d'autres étaient résolus à joindre le corps des étrangers que Maximilien formait en ce moment. Il n'est rien, ajoutait-il, qu'ils ne jugent préférable au gouvernement yankee.

Les journaux du Texas n'ont rien d'intéressant.

LEGISLATURE.

Jeudi 19 janvier.

Sénat — Le comité judiciaire présente un rapport favorable au bill qui rappelle certaines portions des lois électorales et suggère la nomination d'un comité pour les réviser.

Un bill pour faciliter la liquidation de certaines banques est adopté à la seconde lecture. Ces banques sont : la Banque de la Nouvelle Orléans, de l'Union, du Crescent City, et des Mechanics & Traders.

Pendant la discussion d'un bill pour autoriser l'émission de bons en duplicata à la place de bons déposés précédemment par les banques entre les mains de l'Auditeur d'Etat, le Sénat s'ajourne.

Chambre — Une résolution nommant un comité pour examiner la question de savoir s'il serait convenable de louer le bâtiment des Odd Fellows comme Maison d'Etat, est adoptée.

Un membre donne avis qu'il présentera un bill pour fournir des remplaçants à certaines personnes dans le cas où elles tomberaient en défaut.

Un bill pour allouer $8000 à J. C. Prendergast, en ce temps propriétaire du *Daily Orleanian*, en compensation de frais encourus par lui pour avoir publié, il y a plusieurs années, la liste des contributions arriérées de la ville et d'Etat, est référé au comité des réclamations par un vote presque unanime — 61 contre 8.

Une résolution enjoignant aux membres du Congrès représentant cet Etat, de voter pour l'amendement à la Constitution, qui prohibe l'esclavage dans tous les Etats, a été lue trois fois et renvoyée au comité du règlement, et adoptée par une grande majorité.

La Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS — La jugement d'un nommé [illegible] appartenant à Greenleaf Anderson [illegible] M. Anderson est un des dix septièmes qui, armés de revolvers, se sont emparés, le 17 avril 1861, près de la Balize, d'un des bâtiments armés des Etats-Unis.

Les Etats-Unis contre la goëlette Helgoland [illegible] la goëlette [illegible] dans un port bloqué du Texas. Elle avait été expédiée de Liverpool pour Matamoros et était chargée de coton, qui [illegible] devaient être échangé pour de l'argent.

ACQUITTEMENT — Mr. C. D. Spalde, accusé de [illegible] la Cour Prévôtale.

CONDAMNATIONS — Harriet, vagabonde de [illegible] au workhouse.

— Un homme qui avait insulté un policeman de la Tremé [illegible] dix piastres.

UN AUTRE ASPHYXIÉ — Simon Haley a été trouvé mort dans une guérite du chantier de bois du chemin de fer de Jackson [illegible] charbon [illegible]

INCENDIE — Un incendie a éclaté, ce matin [illegible] Keller [illegible] l'angle des rues Lafayette et Carondelet et appartenant à M. Westermeyer. Une boutique de barbier, une boutique de tailleur et un magasin de bijouterie ont été [illegible]

— Un autre incendie a éclaté, à quatre heures et demie, dans le magasin de vêtements de M. Hart, au No 30 de la rue du Camp et les flammes se sont étendues au No 32, magasin de M. [illegible], bijoutier. Le feu s'est déclaré au deuxième étage qui n'était pas occupé.

NOYÉS ASPHYXIÉS — On a trouvé ce matin deux jeunes enfants asphyxiés dans une chambre du No 103 de la rue St-Charles. Ils avaient brûlé du charbon de bois dans la chambre.

BAL — Les membres de la Compagnie des pompiers *Pelican Hook & Ladder No 4* donnent samedi, 28 du courant, dans la salle de l'Opéra, un grand bal paré et masqué. Nous remercions la Compagnie de l'obligeante invitation qu'elle nous a adressée.

DENTS ARTIFICIELLES — La perte des dents n'est plus une calamité irréparable depuis que les dentistes ont découvert, à force d'art et de patientes recherches, le secret de les remplacer par des pièces artificielles qui trompent l'œil le plus exercé et remplissent l'office du ratelier donné par la bienfaisante nature. Mais la fabrication des pièces dont il s'agit exige un art consommé, et tous les dentistes ne sont pas également heureux.

Parmi ceux qui suppléent avec le plus de succès à la nature, nous citerons le Dr. Casadavant, dont le cabinet est situé rue du Canal, No. 170, entre Bourgogne et Rempart, et dont la clientèle s'accroît chaque jour. Nous avons eu l'occasion de signaler plusieurs petits chefs-d'œuvre sortis de son atelier; nous venons encore de voir une pièce à succion qu'il a fabriquée. Cette pièce occupe six dents adaptées à une très légère plaque en or qui n'incommode en rien la bouche, ne gêne nullement l'articulation et sert admirablement à broyer les aliments. On ne peut rien imaginer de plus parfait.

Nous croyons devoir engager les personnes qui se sont fait poser des pièces à crochets, ayant un effet fâcheux sur leurs dents saines, à les remplacer par les pièces à succion que prépare M. Casadavant. Celui-ci emploie un très habile fabricant, qui l'aide à monter les pièces artificielles et le met en mesure d'en fournir à tous ceux qui les voudront faire de sa main.

Nous ignorons s'il se trouve ici des dentistes qui travaillent avec le même art que M. Casadavant, mais il n'est pas que des dentistes habiles. Nous n'en voulons pour preuve que la pièce que l'on vient de nous montrer et dont nous parlons plus haut.

VENTE A L'ENCAN DE JOUR — SANS LIMITE NI RESERVE — L'attention des marchands de la ville et de la campagne est appelée à la vente de quincaillerie, ferblanterie, coutellerie, [illegible] qui seront offerts au public par D. E. MORPHY, No. 47 rue de Magasins.

[illegible]

Bruit d'évacuation des forts Smith et Van Buren.

ARMEE DE PRICE.

Drapeau parlementaire des Indiens.

St Louis, 19 janvier — Des avis du 27, du fort Smith, Arkansas, confirment le rapport sur l'évacuation de ce poste et du fort Van Buren, et la participation probable de leurs garnisons dans quelque mouvement au Sud. Les habitants quittent cette partie du pays, et l'on craignait que les Forts Smith et Van Buren ne fussent détruits.

Le lieutenant Wilson, du bataillon de Chickasaw, s'est un une entrevue avec le général Thayer le 25, sous un drapeau parlementaire. L'objet de sa visite était, dit-on, de négocier la reddition de son bataillon aux forces des Etats Unis.

Le gros de l'armée de Price était à Boggy Depot sur la Rivière Rouge.

Les déserteurs sont très nombreux et l'on trouve des traînards partout.

Des avis plus récents du Fort Smith disent que les troupes n'ont pas encore évacué le poste et qu'elles resteront là pour y protéger le matériel du gouvernement jusqu'à ce que les eaux de l'Arkansas montent et permettent de l'emporter.

On croit que, dans l'intervalle, le président révoquera l'ordre d'évacuation.

Des nouvelles additionnelles, relatives à l'évacuation du fort Smith, disent que les troupes ne l'ont pas encore évacué, et qu'elles ne pourront le faire que lorsqu'une crue dans les eaux de la rivière, facilitera le transport des approvisionnements et du matériel qu'il y a encore en abondance. Une délégation est partie pour Washington afin de prier le Président de suspendre l'ordre d'évacuation, et l'on croit que M. Lincoln a projeté que le poste serait gardé. C'est le général Canby qui aurait donné les ordres pour l'évacuation des forts Smith et Van Buren.

PERTES DE HOOD ET DE FORREST.

Une lettre de Meridian au Mobile *Advertiser* dit :

Le général Hood est maintenant près de Corinth, Miss., ayant ramené avec succès son armée du Tennessee en face d'une armée numériquement plus forte que la sienne. Il fut. Il dit, dit-on, que la démoralisation, on peut y retrouver contre des forces très supérieures.

On reçoit, en ce moment, la nouvelle que son armée est arrivée à Corinth en sûreté. Forrest, à-t-il éprouvé, dit-on, beaucoup de pertes en protégeant le train de wagons de Hood. Cela peut être vrai, car il doit avoir été près par l'ennemi qui espérait capturer son commandement entier.

Affaires à Richmond.

(Extrait d'une correspondance du *Mobile Register*.)

Il est vraiment flatteur de voir que le découragement produit par la défaite de Hood s'efface chaque jour et que déjà le peuple et le gouvernement se sont animés de nouveau de l'esprit de résistance. On fait naturellement beaucoup de commentaires sur la défaite. On en attribue la cause à la répétition des fautes qui ont invariablement amené tous les désastres de l'armée du Tennessee, c'est à dire à la dispersion des troupes au moment même où l'ennemi concentre les siennes. L'expérience n'a servi à rien.

Le Congrès perd son temps avec le bill sur les nègres. Tous les hommes sages avec lesquels j'ai causé disent que le meilleur serait de donner carte blanche à M. Trenholm, au lieu d'entraver ses mesures par des amendements. Mais dans tout Congrès, il y a des gens qui veulent se mêler de tout. De là les discussions et les délais quand la communauté entière prie au secours.

Le sort du bill sur l'*habeas corpus* est encore incertain ; il passera probablement après quelques modifications.

Quant à ce qui concerne la clause du nouveau bill d'exemption, qui est relative à la presse, on amendement a été proposé suivant lequel tout journal quotidien pourra avoir, outre son éditeur, un assistant-éditeur exempté du service, un rapporteur également exempt et tous les journaux quotidiens de la capitale deux rapporteurs exempts, en addition à l'éditeur et à l'assistant. L'amendement n'a été beaucoup [illegible]

Le président Davis est bien rétabli qu'il peut avec facilité s'occuper des affaires de bureau, mais l'*Enquirer* pense qu'il devrait avoir quelqu'un pour l'aider dans le combinage de la guerre et s'occuper lui-même des affaires militaires avec une gaieté générale. [illegible] Orange était sous-propre ministre des affaires étrangères et notre premier magistrat semble vouloir s'enfoncer à faire son propre ministre de la guerre. Tout ce que nous avons à faire c'est de l'accepter et de nous résigner.

Une grande activité règne parmi les troupes dans le voisinage, les trains sur la ligne de Danville ont été retenus aujourd'hui en arrière du gouvernement, exactement à beaucoup de questions. [illegible]

La haute société s'est raviser aux noces du major William B. Myers, de l'état major du général Breckinridge, avec Mlle Mattie Paul, une des plus belles filles de cette ville.

LE GENERAL DICK TAYLOR.

On lit dans le Jackson *News*, du Mississippi :

L'habile commandant de ce département a donné une satisfaction générale à l'armée, et au peuple depuis qu'il a pris le commandement. [illegible]

De la Confédération de l'Amérique Anglaise.

La *Minerve* de Montréal reproduit l'article suivant publié par M. E. Rameau dans l'*Economiste français*, mais elle critique avec raison le passage relatif à l'annexion qui est en contradiction flagrante avec ce que dit l'écrivain du gouvernement fort de M. Lincoln :

Il se produit de nos jours en Amérique un phénomène politique trop peu connu en Europe, c'est la revirement d'une partie de l'opinion publique en faveur des gouvernements forts. [illegible]

Nous craignons que ce mouvement d'idées ne se soit porté jusqu'au Canada et qu'il s'entoure d'une manière fâcheuse l'esprit public dans la question de confédération qui s'agite entre les provinces anglaises. [illegible]

Cependant plus que toute n'apprécie les intérêts [illegible]

La Nouvelle-Ecosse compte 330,199 âmes, l'Ile du Prince-Edouard, 80,857, le Nouveau-Brunswick, 252,047, le Haut-Canada, 1,391,091 ; or, le Bas-Canada n'a que 1,110,664 habitants, dont 850,000 seulement sont Français. N'est-il pas évident qu'en acceptant une chambre fédérale proportionnelle à la population de chaque section, les provinces recevront virtuellement la loi de l'ensemble? [illegible]

[illegible] que dans toutes ces provinces il existe aussi des populations françaises : nous le savons aussi bien que personne [illegible]

[illegible] les considèrent. Les Canadiens resteront seuls à lutter un contre trois et, quelle que soit l'énergie qu'ils déploient, ils succomberont toujours devant leurs prétendus associés systématiquement aux contre eux.

On demandera, dit-on, des garanties dans le pacte fédéral? Je le crois; et ces garanties prendront être sérieuses si le pouvoir fédéral était forcé, par la médiocrité de sa condition, de s'y renfermer. Mais ce n'est point du gouvernement que l'on rêve qu'il faut attendre cette modération. [illegible]

Il est donc de première nécessité de limiter l'autorité fédérale, fortement et par avance, en lui laissant presque ni subside ni force armée, comme en Allemagne. [illegible]

La confédération fortement constituée n'a donc pour le Canada qu'un point d'une compensation nouvelle, la seule garantie qu'il puisse tirer d'une union des provinces ne saurait résulter, au contraire, que de sa faiblesse, franchement et sérieusement reconnue d'avance. [illegible]

On pourrait plus particulièrement spécifier le patronage de l'Angleterre et de la France [illegible]

E. RAMEAU.

LE MINISTRE FRANÇAIS.

Le "Nord" du 20 décembre, annonce que M. Bourrée, ministre de France, à Lisbonne, doit prendre la place de M. le comte de Chasseloup-Laubat, qui avait été nommé dernièrement ministre à Washington. Ce dernier serait envoyé à Lisbonne et M. Bourrée partirait immédiatement pour les Etats-Unis. Nous donnons cette nouvelle telle qu'elle, sans pouvoir en garantir l'authenticité. — *Messager franco-américain.*

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 19 janvier.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 19 janvier.

COTON — [illegible]

SUCRE ET MELASSE — [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST — [illegible]

FRETS — [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 19 janvier.

[illegible]

Marié, le 18 janvier 1865, à l'église de l'Annonciation, par le Rév. A. Dutier, M. P. V. BELAMPIO à Mlle Théodora PELAYO, tous deux de cette ville.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré, SAMEDI PROCHAIN, 21 janvier, à sept heures précises du matin, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feue dame JULIETTE LAPENE. De la part de la Société des Dames de Bon Secours. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

ATTENTION.

[illegible]

AVIS AUX PASSAGERS POUR ALTAMORAS.

[illegible] HENRY TRA [illegible]

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
LES BILLETS DECHIRES,
15 RUE ST. CHARLES 15

vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

QUARTIER GENERAL du département du Golfe.
Bureau du Maréchal Prévôt Général.

CIRCULAIRE.

I — La proposition de John Maloney et de ses cautions pour la construction et les réparations des levées [illegible]

II — [illegible]

Par ordre du major général Hurlbut.
HARAI ROBINSON,
Colonel [illegible] et Maréchal Prévôt général.

Societa Italiana di Mutua Beneficenza.

All' Assemblea Generale che ebbe luogo Domenica, 8 corrente, i sottodetti officiali furono eletti pel seguente anno.

Presidente — Ant. LANATA, 163, strada Vieille Levée.
Presidente ad onorem — Cav. F. DE LUCA, 23, strada Rampart.
Vice-Presidente — G. MARINONI, [illegible] strada Toulouse.
Tesoriere — B. BLARDONE, 19, strada Jefferson.
Secretario — P. MARINONI, 45, strada Toulouse.
Medico — Dr. F. Formento, Jr., 16, strada Custom.
Farmacista — F. BERTA, 306, strada Rampart, canto Quartier.
Collettore — G. LUCCHESI, 324, strada Grande Hommes.

Consiglio d'Amministrazione:
N. RIVERA, 38, strada Royale.
F. BERTA, 306, strada Rampart.
M. DE GREGORIO, 143, strada Vieille-Levée.
Ang. SOCOLA, [illegible]
G. LAVIZZO, [illegible]

Comitato di Prudenza:
G. PAOLOTTI, 71, strada Marigny.
G. B. SOLARI, 103, [illegible]
G. MIZZI, 87, strada Vieille-Levée.

N. Orléans, 21 Gennaio 1865. P. MARINONI, secretario.

Nouvelle Société Lusitana de Bienfaisance de la Nouvelle Orléans.

Assemblée régulière trimestrielle. [illegible] A. P. VALENCIA, président. [illegible] MARCHAND, secrétaire.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans.

ASSEMBLEA GERAL.

Os membros que compoem esta sociedade são reunidos em sua sala, esquina das ruas Elysian Fields e Greatmen, ao Domingo, 22 de Janeiro, das 9 horas em ponto de tarde, para tratar dos negocios da dicta sociedade. Se espera que todos os membros estejão presentes.

Por ordem do A. P. VALENCIA, Presidente.
A. A. MARCHAND, Secretary.

AVIS. Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

[illegible] G. ROUÉ, Secrétaire.

Aux entrepreneurs.

DES propositions pour réparer les Juit [illegible] Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans [illegible]

DEMANDE DE BLANCHISSEUSE.

[illegible]

Epsique, Bicarbonate de soude, sels de crème de tartre, Sel, &c. [illegible] BERNARD TURPIN.

Verbiage en feuilles, tels, &c pour cercles, ailes d'Allemagne, &c. [illegible] BERNARD TURPIN.

A VENDRE

GROCERIES — UNE GROCERIE pour [illegible] J. P. Rebours [illegible]

Jour de départ, VENDREDI 21 janvier, à 5 heures. POUR NATCHEZ, Fort Adams, [illegible] JOAN LAWRENCE, capitaine [illegible]

Faire au profit de l'Asile de Ste Croix. [illegible]

CONFISERIE

J. JANE, rue Gravier et Rempart, [illegible]

[illegible] J. JANE, confiseur, coin Gravier et Rempart.

Bureau du Surintendant,

Service de recrutement de Volontaires.

Nlle Orléans, 9 janvier 1865.

[illegible]

Lettres non réclamées,

Restant à la Poste, de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 10 Janv. 1865.

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau de lettres mortes.

Timbres d'affranchissement.

[illegible]

Lettres à renvoyer.

[illegible]

Nouvelle Orléans 10 janvier 1865.

A	
Abadie, Philippe	Arbiles, G G
Abeta, Eugenio	Aymot, Henry
Allemont, Pierre	Auroux & Dralline
Arale, Marie	Anglade
Arnet, Jean Bapt	Arceleray, Léon
Augeles, Angelo	Audierne, Ant
Aubert, J B	

B	
Barbelet, François	Barlt, Victorine
Bertholomé, A	Barone, Victor
Basnich, Giacomo	Betangon, Octavie
Blanc, Julie	Bergerac, J
Bastrelle, K fr	Bigeard, René
Baquié, Jules	Bonnet, J & Co
Benoîte, J	Bondett, J L
Bertheu, Emile	Borda, G
Bague, Jean Marie	Borie, Michel & Jean
Bergès & André	Brouvier, Vve
Berentun, Mme B	Bonhalle, Joseph
Benjamin, E	Bosseau, J P
Bernard, Edgard	Bessey, Bettina

C	
Caillier, Jean	Cavalier, Léon
Chavez, Oscar	Chevin, Léo
Chesneau, E	Clerc, Jules B
Casse, Denis	Collin, Mme
Casler, Guillaume	Crèche, Vve L
Casatelli, Giuseppe	
Cambot, A	Clement, Lorenzo
Camus, Louise	Colinet, Philippe
Caisse, Cayetano	Cavallin, Chs
Casera, Pasquale	Coutance, Mme E Y
Chaillons, St Anne St	Colin, Tancrède
Caumat, Mme Jac	Coste, Vve Apelo St
Casseau, Ulysse	Cotet, Jacques
Canalejo, Giovanni	Cortivera, Lorette
Gardieu, Edouard	Crossa, Augustin
Gamere, Andre	

D	
D'Arnoud, Jos dunc de Longueville	Dajean, Claude
D'Angrie, Victor	Dugue, Michael
Dattagnoli, Dominique	Dumonde, Harry T
D'Aquiny, Jeanne	Dupuis, Mme Victor
Dareaux, Marie C	Dupart, John
Darrg, Jean Luc	Duco, Jean
Daguère, Léonce	Duchatel, Pierre
Decker, Intermédiaire	Dufour, Cécile Louis
Delarmes, Ant	Durand, Jeanne
Dupuiti, M Pierre B	Dunneldeck, Emile
Delasillentes, John	Durand, Mme [illegible]
De Bengo, F	De Vol, Theodore
Despujols, Jean Marie	Duboney, Vve C
Desberges, Josephine	Dumichel, John
Dolamel, [illegible]	Dufour, Adèle
Depas, Anna M	Dulour, Philibert

E	
Escavera, Ambroise	Bitemu, [illegible]

F	
Fyfor, Fanny	Flaiba, Vve B D
Faucas, Jean	Fortasque, Mme E
Fayasse, Mme	
Fouquette, Mme J Davis	

G	
Guignard, Victor	Gebert, Barthelemy
Gauthier, Emma	Gignard, Auguste F
Garelli, E	Godigeaux, Joseph
Gaudin, [illegible]	Gourdou, Antonina
Gandez, E	Guantenelli, Ca
Gaumeller, Etienne	Gaul, M
Gaube, Fanny	

H	
Hayard, Jean	Hugo, Agathe
Heitzer, Louise	Hartin, Joseph
Herrera, Dominga	Huo, Albert
Humbert, Mme E	Husson, Marie
Hauniter, François	Hourd, Jules

J	
Jacard, Arthur	Jourdan, Vve C
Jacquot, Achille	Justat, Fanny

K	
Kneecan, Mme E A	Kendon, Ernest

L	
Lakanline, C G	Leon, A
Ladeze, Jean	Lefebvre, Elisha
Lecoute, & Bellegarde	Lemette, Mme Ursuline
Lenoir, E	Long, J Th
Lebrand, Mme	Lebchou, Auguste
Le Roy, Giovanni	Lewis, Ant père Michel
Lacroix, née de Marcel	Lissandre, Céleste
Langlausé, Aimée	Loustan, Louise
Lacy, Mme de Phelan	Lusay, Mme F

M	
Martine, Chs R	Mauve, Mme Gab
Martinet, Mrs Jules	Mauvil, Edouard
Mathieu, Jules	Mechel, J [illegible]
Masson, Etienne	Morlet, De
Mauve, John Jules	Michel, Pierre
Merer, J	Migaud, Mary E
Magnon, Messaide Da	Mignot, Pierre
Marchand, M T	Montoux, Gros
Manada, Ricardo	Moulin, Mary
Mallet, Simon	Monnin, pour Barthe Jn B

N	
Nidou, Robert	Neppis, Lebrun Pierre

O	
Ouatiel, Etienne	

P	
Pailles, Annals	Picot, E
Pahl, A, Co	Pincent, Antoine
Pastor, Jean	Platte, Eugène
Pellier, Jean	Poisson, Mme Che
Petit, John	Poinsot, Jules
Perrin, Frédéric	Puech, Jean
Pichot, Raymond	Pousiga, M G
Petitjean, Virginie	Poulet, Mme
Pierce, Mme	Poupart, Jean
Petit, Mme Geo	

Q	
Quinette, Sophie E	

R	
Rivieront, Vve F	Rodrigue, Mary Ann
Rason, Jean	Roi, Eusèbe
Renot, J	Rouger, C
Repy, François	Roucher, John E
Rion, Ant Bte	Rodriguez, Joseph
Ricardo, Mme [illegible]	Rub, Mme Vve

S	
Saillieu, Paul	Sabatier, Françoise
Saucy, Emily	Salsena, Juan
Saucy, Ant	Segullot, Pierre
Sarille, G & Co	Senesal, Mme E
Savary, Nina	Sirie, G et Henry
Schmitt, J D	Soucier, Mme J
Salomous, Alex	Sudlah, Angelo
Sarton, Gito	Soulé, T Enpour II Bauvy
St Ghéry, Vve	

T	
Terrebonne, Jean	Toitache, Giacomo
Tollebaude, Louis	Toncat Alexandre
Troupe, Julie	Touque, R
Toulu, Marie V	Thomas, Mme L F
Tottis, Miguel	

V	
Verdichard, Domenica	Viven, Antoinette
Vascarti, D	Vardelle, Michela
Vague, C	Vix, Caroline
Vincent, Mme A	Villadon, Manuel
Vorbhess, Mme A	Vincennes, Lonford
Vidat, W A	Vanello, Adèle

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.

Etablissement de Broderies,

AVIS AU PUBLIC.

MADAME IZARD informe respectueusement le public qu'elle a repris l'établissement de broderies [illegible]

Vente du fonds d'un magasin de marchandises sèches, au prix coûtant.

A VENDRE, à l'amiable, pour cause de départ, le fonds d'un magasin de marchandises sèches [illegible] rue de Chartres, No. 318, entre Hôpital et Ursulines.

A VENDRE — PAR ANT. LANATA, [illegible] 1,000 caisses de vin de Tarragone à bouteille [illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1865.

UNE élection de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de ladite banque, LUNDI, 6 février prochain, de 10 heures du matin à [illegible]

E. ROUSSEAU, caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle Orléans, 2 janvier 1865.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Banque aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 6 du courant, de midi à 1 heure de l'après-midi.

J. F. LAVINE, Caissier.

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1865.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 4 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

H. L. FEIRE, caissier.

Compagnie du Gaz.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1865.

Avis aux actionnaires.

LES Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, à leur réunion du 30 décembre, ont déclaré un dividende de [illegible] payé aux actionnaires [illegible]

WM. S. BROWN, Trésorier.

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.

No 109, RUE DU CANAL.

Nlle-Orléans, le 31 Décembre 1864.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu de payer [illegible] une bonification de VINGT POUR CENT [illegible]

A. LESBETON, Secrétaire.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE a transporté les bureaux du coin des rues Camp et Natchez au coin des rues Camp et Gravier, où l'on peut s'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivières aux conditions les plus favorables.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.
ANTOINE CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

GRAND CIRQUE EUROPEEN DE SETH B. HOWES.

POSITIVEMENT les DEUX UNE SEMAINE, A partir du 16 janvier 1865, AUX CERCLE TIVOLI. TOUS LES JOURS, A MIDI ET LE SOIR. SPECTACLES POPULAIRES [illegible]

25 cents.
Places réservées 50 cents.

Parmi ses principaux artistes, on cite Mme CARLOTTA DE BERG [illegible] MLLE LUCY WATSON, GUATEL et WHITNEY [illegible] DAN COSTELLO [illegible]

[illegible] 11 HEURES DU MATIN ET A 8 HEURES DU SOIR. [illegible]

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

MARCHANDISES SECHES, EN GROS ET EN DETAIL,
J. LEVOIS & Co.

APPELLENT l'attention des acheteurs sur la GRANDE REDUCTION de PRIX qu'ils ont faite dans tout leur assortiment de

MARCHANDISES DE SAISON,

POPLINES françaises [illegible]
REPS de laine et soie, [illegible]
POIL DE CHEVRE, nouveauté, [illegible]
REPS [illegible]
ARGENTINE, nouveauté, [illegible]
BAREGES [illegible]
Mérinos et mousselines en toutes nuances, alpaga, alépine, étamine, &c.
DRAPS POUR MANTEAUX —
[illegible]
INDIENNES FRANÇAISES et ANGLAISES —
[illegible]
MANTEAUX DE DRAPS et PALETOTS à [illegible]

Un magnifique assortiment de

Corsets, Bretelles; Chemises pour dames; Dentelles; Foulards nouveaux; Voiles [illegible]

BAS ANGLAIS POUR DAMES ET ENFANTS, LINGE de table, TOILES à [illegible], TOILE de Courtrai, PERCALES, [illegible] PIQUÉ, [illegible]

J. LEVOIS & Cie., [illegible] Rue du Canal, coin Bourbon.

A. L. O. G. Q. D. U. S. A. D. A.

Le Sécr. et Souv. Chap. PERSÉVÉRANCE No 2, sous la juridiction du Sup. Cons. de l'Etat de la Louisiane, procédera CE SOIR, à SIX heures et demie précises à l'élévation de pl. Chev. d'Ori. et à Orn. au "R. obl" grade de R. C. Tous les Chev. de cette vallée sont priés d'assister à cette cérémonie qui aura lieu au local, rue St. Louis, près du Passage de la Bourse.

Par mandement du T. S. A. Debœuf,
HENRY HABERT, Sécr.

Licences d'Etat.

TOUTES les personnes ayant des professions et industries, dans les limites du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans, [illegible]

THOS. HART, Percepteur des Taxes d'Etat, Troisième District.

LICENCES DE VILLE.

LE Trésorier de la ville est prêt à recevoir des licences pour l'an 1865 [illegible]

JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de l'Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1865.

[illegible] W. H. McLEAN, Secrétaire pro tem.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1865.

[illegible] W. H. McLEAN, Secrétaire pro tem.

Champagne Chs. Farre.

SEPT CENT CINQUANTE caisses Vin de Cabinet et Grand Vin Impérial, [illegible] J. J. HERR, 133, rue Commune.

DIVERS — [illegible] J. J. HERR, 133, rue Commune.

FARINE ET CATAWBA.

157 barils choix Fayetteville, 25 barils [illegible] Catawba. J. J. HERR, 133, rue Commune.

A vendre à bas prix,

Un très beau PIANO Pleyel, en bois de rose [illegible]

Le Tirage! Le Tirage!!

EVITEZ LE TIRAGE.

ADRESSEZ-VOUS au No 25 Commercial Alley, CONS. DE REMPLAÇANTS [illegible] BENTLEY & COPPIN.

Société suisse de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

[illegible]

Comité des finances. [illegible]

U. PUMER, Secrétaire.

A VENDRE. Pour cause de départ.

[illegible] M. FIQUETA & BOUVET.

AVIS. Pour cause de liquidation

LES débiteurs de la maison J. Bigot et I. Bouvet [illegible] J. FIQUETA & BOUVET.

MOREL, LESSEPS & Co.,
Négociants Commissionnaires,
MATAMOROS,
MEXIQUE.

W. MOREL du GUERANAND, } Matamoros.
CHARLES LESSEPS, Jr., }
T. BAILLY BLANCHARD, Nouvelle-Orléans.

LE soussigné recommande à ses amis et au public MM. MOREL, LESSEPS & Co., de Matamoros, et sollicite en leur faveur [illegible]

T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 33 Vieille Levée.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1864.

LA société WARNEKEN & Co. est dissoute [illegible]

HENRY A. WARNEKEN,
ED. F. STOCKMEYER.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1865.

Je continuerai les affaires de commission [illegible]

ED. F. STOCKMEYER, [illegible] rue de l'Union, No 42.

Avis de société.

LES soussignés ont, le 1er janvier 1865, formé une société pour la continuation des affaires *Grocerie en gros et de commission*, sous la raison JOHN I. ADAMS & CO. au No 33 de la rue Vieille Levée.

JOHN I. ADAMS,
VICTOR PERROT.
Nlle-Orléans, 10 janvier 1865.

PHOTOGRAPHIE
Seulement $3 la douzaine.

AYANT acheté [illegible]

SPECTACLES.

Théâtre St. Charles.

Vendredi soir, 20 janvier 1865. Bénéfice de Mme PROVOST — AS YOU LIKE IT [illegible] THE WIDOW'S [illegible]

Théâtre des Variétés,
RUE GRAVIER.

Vendredi soir, 20 janvier. Bénéfice d'adieu de M. BARTON HILL. MONEY, de Bulwer, et POCAHONTAS, de Brougham.

Académie de Musique,

Pour la saison commençant

LUNDI, 16 janvier.

GRANDE CONSOLIDATION DE TROIS TROUPES EN UNE SEULE!

1re LE GRAND CIRQUE DE L'OCÉAN DE SPALDING & ROGERS [illegible]
2e LES ANIMAUX DOMPTÉS DU PROFESSEUR SHAB. Lions et Tigres, un jeune Eléphant, des Kangaroos, &c.
3e LA COMPAGNIE DE VARIÉTÉS DE L'ACADÉMIE [illegible]

Représentation tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à midi. [illegible]

Bal paré, masqué et de Pompiers,
QUI SERA DONNÉ PAR LE
PELICAN HOOK AND LADDER FIRE COMPANY No 4,

LE SAMEDI, 28 JANVIER 1865,

A la salle de l'Opéra, rue Bourbon

— Directeurs —

[illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle du Home.

Nouvelle Orléans, 31 décembre 1864.

CONFORMÉMENT à la charte de cette Compagnie et à un acte de la Législature de la Louisiane, [illegible]

[illegible]

Deux barges et environ 30,000 pieds de bois de construction. Vente à l'encan pour le compte de qui il appartiendra.

PAR McCERREN & LANDRY

30 à 36 bons cultivateurs blancs

SONT demandés sur une habitation sucrière [illegible] JOS. DETNOUIT, [illegible]

AVIS. [illegible] JOHN GARDIT, D. A. CHAFFRAIX.

EVITEZ LE TIRAGE.

[illegible]

1865.
AVIS IMPORTANT AUX DAMES
Nouvelle et merveilleuse invention.
Jupons brévetés elliptiques à ressorts doubles,
DE
J. W. BRADLEY.

Ce jupon est le plus ÉLÉGANT, le plus PARFAIT, le plus LÉGER et le plus DURABLE [illegible]

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W. Bradley, à vendre, à partir du 1er courant, par C. A. BARRIERE & BROS. [illegible]

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W. Bradley. A vendre par J. BEME & CO. [illegible]

CEDRE MAGNOLIA.

AVIS AU PUBLIC.

LE propriétaire du CEDRE MAGNOLIA [illegible] E. BADIN.

AVIS.

A LOUER immédiatement deux [illegible] DEUX CHAMBRES [illegible]

MODES.

MADAME VEUVE BEAUVALET de retour de Paris, informe ses anciennes clientes [illegible] rue du Canal, No 195 [illegible]

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes [illegible] Dr. F. LEROUX. [illegible]

Habitation à louer,
DANS LA PAROISSE PLAQUEMINES

A LOUER, [illegible] 33 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans [illegible] S. ROULAND. [illegible] TITUS L. BAYHI, [illegible]

A VENDRE
Un magasin de chaussures bien situé et achalandé.

Le soussigné désireux de se retirer du commerce, offre à vendre à l'amiable [illegible] No 106, rue de Chartres [illegible] M. H. LAROSE, 106, rue de Chartres.

Vaccination.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE DE Marchandises sèches, Vêtements, Bottes, Souliers et Bonneterie. PAR HOFFMAN & MARKS. [illegible]

[illegible]

Eau de vie, Whisky, Vins, Liqueurs Sucre &c. PAR BERNARD TURPIN, encanteur. [illegible]

PAR E. M. JACOBS, encanteur. [illegible]

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District. PAR E. M. JACOBS, Encanteur. [illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur. [illegible]

Meubles — Meubles. PAR McCERREN & LANDRY. [illegible]

Ventes par G. P. Phinney. PAR G. P. PHINNEY, Encanteur. [illegible]

VENTE POUR CLORE UNE FACTURE PAR S. GUINAULT, Encanteur. [illegible]

Vente de succession. PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

Café à vendre. [illegible]

Café et Poste aux Huîtres [illegible]

VINS, EAUX DE VIE, LIQUEURS &c. [illegible]

VINS BLANC ET ROUGE [illegible]

LIQUEURS SUPERFINES [illegible]

Propriété de valeur sur le Chemin du Bayou. PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

Succession de Marie Boureste. **Vente pour effectuer un partage.** PAR S. GUINAULT, Encanteur. [illegible]

Belle propriété rue Conti. C. R. S. GUINAULT, Encanteur. [illegible]

Succession [illegible] PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

21 lots de quincaillerie, coutellerie, fournitures de bureau, &c. PAR D. E. MORPHY, Encanteur. [illegible]

Coutellerie, quincaillerie, &c. PAR D. E. MORPHY, Encanteur. [illegible]

Vente à l'encan de beaux meubles en acajou. PAR MONTGOMERY & BROS. [illegible]

COTON COTON [illegible]

Terrains améliorés au Faubourg [illegible] [illegible]

Marchandises sèches, bas, chaussures, chapeaux, chemises, souliers, linge fait, draps, &c. PAR FRANÇOIS FERNANDEZ. [illegible]

Voiture Buggy. Wagons et un bon cheval PAR FRANÇOIS FERNANDEZ, encanteur. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible] ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Bernard Turpin, [illegible] COMMISSIONNAIRE [illegible]